

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2023_3_1</b>

Convocation du 7 avril 2023

Le 13 avril 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Delphine AZNAR

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE  
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à Mme Christine CALVO  
Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Lydie LAFON  
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Pierre BALTENWECK

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Délibération n° 2023\_3\_1 : Election du Président de séance pour le vote des Comptes financiers uniques 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans un souci de distinction entre la fonction délibérative et la fonction exécutive, l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'organe délibérant doit élire son Président dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans ce cas, il peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote du compte financier unique. Cette règle s'applique également pour le vote des comptes financiers uniques des budgets annexes.

En conséquence, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des questions suivantes :

- Arrêt du compte financier unique du budget général de la Commune de LUZECH 2022
- Arrêt du compte financier unique du budget annexe Clos de Lémouzy 2022.

Monsieur le Maire fait part aux élus présents de la candidature de Monsieur Floréal CARBONIE-SUILS, 3ème Adjoint au Maire de LUZECH, chargé du budget communal.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **d'élire** Monsieur Floréal CARBONIE-SUILS en qualité de Président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes financiers uniques 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur Floréal CARBONIE-SUILS à signer les délibérations relatives aux comptes financiers uniques 2022 ;

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 17/04/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17/04/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--